

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 616

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 3 :

«

2018	2019	2020	2021	2022
7	7,7	8,5	9,3	12,3

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), la France reste un élève très moyen parmi les pays du Conseil de l'Europe. Avec 65.9 €par habitant de budget public alloué à la justice, la France arrive 20e sur 45 pays.Cet amendement propose d'augmenter de 10 % par an le budget de la justice. L'objectif étant d'avoir une justice plus rapide et plus ferme ce qui devrait entraîner rapidement une baisse des besoins pour le budget de la mission sécurité.